

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/03/2014**

L'an deux mille quatorze,  
Le dix-huit mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents**, Mme GUERIN Denise, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, M. ANGO Jacques-Vianney, M. JEANNOT Christophe

**Absents** :

**Absent excusé** : M. EL KHIDER Mustapha, Mme BLOT Laura,

**Pouvoirs** : M. RINALDI Serge à M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme SAINT-PIERRE Valérie

**OBJET : CIMETIERE – reprise de concession arrivée à son terme et non renouvelée**  
**N° 14 36**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune d'une concession située au cimetière communal arrivée à son terme et non renouvelée :

- délivrée le 19 octobre 1983, sous le n°250 rangée J à M. et Mme BRULE-GALLOT Jean, concession trentenaire arrivée à son terme le 19 janvier 2013 et non renouvelée. Les enfants, Mme BRULE Michèle et Mme BRULE Agnès, domiciliées respectivement à MERREY SURARCE (10110) et à OSNY (95520) ont déclaré ne pas renouveler et abandonner cette concession au profit de la commune de Pargny sur Saulx par attestations du 5 février 2014 et du 1<sup>er</sup> février 2014. Cette concession est libre de toute inhumation.

**AUTORISE** le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour une nouvelle inhumation la concession, sus-indiquée, arrivée à son terme et non renouvelée.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN